

## Casablanca

# Les limites de la gestion déléguée

• La crise de gestion des déchets est symptomatique

• Le projet de création des SDL traîne encore le pas

UN énième blocage dans le ramassage des déchets. Les Casablancais sont désormais habitués à ces grèves à répétition dans un secteur aussi sensible que la gestion des déchets. D'ailleurs, ce volet fait partie des axes prioritaires du plan d'urgence concocté pour la métropole, à la suite du discours royal qui a fustigé la gouvernance de la ville. Mais sur le terrain, rien ne semble changer au fil des mois. C'est à croire que la ville est condamnée à croupir des semaines sous des monceaux d'ordures ménagères. Les tas de détritus déjà conséquents débordent des bennes. Ce qui n'est pas sans rappeler les crises de gestion des déchets dans des villes italiennes comme Naples ou Palerme qui ont duré pendant des années. Au-delà des grèves à répétition des ouvriers, ce blocage dénote des dysfonctionnements plus profonds et surtout les limites de la gestion déléguée.

Et les exemples ne manquent pas: de la gestion du secteur de l'eau et d'électricité souvent décriée à Casablanca, aux difficultés de Redal à Rabat, en passant par les problèmes récurrents de la gestion des déchets à Casablanca et ailleurs...

Le dernier rapport de la Cour des comptes a d'ailleurs pointé du doigt de nombreuses irrégularités dans les prestations de gestion déléguée des services d'eau, d'électricité et d'assainissement du Grand Casablanca. Parmi les critiques des magistrats, figurent la rémunération des actionnaires au détriment des investissements, la non-déclaration de certains clients et factures... C'est dire que les modes de gestion directe ou de gestion déléguée des services publics locaux ont montré leurs limites au fil des années. Certes, la loi n° 86-12 (adoptée fin 2012) clarifie mieux les droits et devoirs de chacun dans le cadre de partenariat public privé (PPP), mais les failles sont encore là. Cette nouvelle loi éclaircit surtout tout ce qui a trait à la rémunération des services des délégataires. Son article 15 est déjà appliqué pour la société de développement locale (SDL), Casa Transport, pour la rémunération de l'exploitant du tramway, Casa Tram. Le contrat, qui s'étale sur 5 ans (2013-2017), a instauré 50 critères de performance (roulement des rames, disponibilité des conducteurs, entretien du matériel, information des voyageurs, etc.). Il précise que la rémunération de la société se fera sur la base du service rendu et des charges engagées et reposera sur un système de bonus-malus garantissant la progression des performances du réseau avec des résultats contrôlables. Apparemment, ce modèle qui

semble faire ses preuves sous d'autres cieux est en train de gagner des adeptes auprès des élus de la ville. Parmi les scénarios retenus, lors de la conception du plan d'urgence pour Casablanca, figure le projet de création de 5 sociétés déléguées (SDL). Elles seront en effet chargées, entre autres, du contrôle des sociétés délégataires de la gestion des déchets, du Fonds de travaux de Lydec...

«Deux ou trois fonctionnaires ne peuvent contrôler plusieurs sociétés déléguées dans une métropole comme Casablanca. Il

faut une structure dédiée, ayant les moyens humains et financiers», affirme le 1er vice-président du conseil de la ville. D'ailleurs, le nouveau cahier des charges de la gestion déléguée des déchets prévoit un montant de 1,5% du budget réservé à la SDL qui s'occupera du contrôle du secteur. «En principe, ce travail préalable devait être fait depuis une année, sauf que prétexter l'urgence a toujours permis de justifier les manquements et les dépassements. La SDL n'est en principe qu'un support de la structure de contrôle

qui existe sur le papier depuis 10 ans. On a considéré dans ce nouveau cahier des charges que la technologie va pallier l'absence de contrôle, en dotant les camions de GPS, mais le problème est ailleurs...», analyse un spécialiste en environnement.

Pour l'heure, aucune SDL n'a vu le jour. □

Aziza EL AFFAS



# Gestion des déchets: Les soubassements d'une crise

- La métropole submergée par ses ordures durant une semaine
- Quelques ouvriers affiliés à la CDT ont bloqué les engins
- Un jugement en référé les astreint à évacuer les lieux

L'ENTRÉE en service des nouveaux délégataires (samedi 1er mars) n'est pas passée inaperçue. Des montagnes de déchets se sont amoncées durant la dernière semaine de février, marquant la passation de service entre les anciens et les nouveaux délégataires. Exit donc Pizzorno et Tecmed et place à Sita El Beida (déjà connue des Casablancais) et au libanais Averda, nouvel entrant. Les ouvriers des anciens délégataires ont jus-



*C'est au quartier Oulfa-Hay Hassani que la situation a été la plus catastrophique. Les pompiers ont accédé difficilement à un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche 2 mars dans le marché «Firara» touchant plus de 90 baraques, à cause des montagnes d'ordures et des centaines de vendeurs ambulants (Ph. Moujik)*

tement choisi ce moment de «passation de pouvoir», pour imposer leur dictat.

Un scénario qui n'est pas sans rappeler les grèves ayant paralysé le tram de Casablanca, 10 mois à peine après sa mise en service, en octobre 2013.

Et la situation, qui devait s'améliorer

financiers bafoués par Tecmed». Pour accéder à ses hangars, le management de Sita El Beida a dû engager une procédure judiciaire en référé samedi 1er mars, qui a finalement abouti à un jugement le même jour. Dimanche dernier, les deux dépôts de Sita El Beida ont pu être évacués in extremis et la collecte des déchets a pu reprendre le jour même. «Mais nous avons plusieurs jours de retard à rattraper», affirme Ahmed Lyacini, directeur RP de Sita El Beida. Il faudra donc patienter encore quelques jours avant un retour à la normale.

Dans les zones reprises par Averda, c'est tout un autre scénario. La passation de service entre gestionnaires n'était pas irréprochable. En effet, les camions regroupés dans un même dépôt ont été sabotés, les bacs ont curieusement disparu des rues et les grévistes, eux aussi affiliés à la CDT, empêchaient tout accès aux véhicules. De sources concordantes, c'est aux quartiers Sidi Bernoussi et Hay Hassani que la situation était la plus catastrophique. Les ouvriers en grève ont finalement interrompu leur mouvement dimanche vers 15h, heure à laquelle les camions ont pu commencer la collecte jusqu'à 3 heures du matin.

Entre-temps, le conseil de la ville s'est contenté de signaler «des perturbations des services de propreté urbaine». Cette situation s'explique par un contexte actuel

## Les exigences du cahier des charges

CES nouveaux délégataires devront déboursier, dans les mois qui suivent, pas moins de 480 millions de DH pour le renouvellement du parc de camions. En détail, le nouveau cahier des charges leur impose l'achat de 220 équipements destinés à la collecte roulante des déchets: bennes tasseuses avec charge mixte, bennes satellites, camions, chargeuses... S'y ajoutent 80 équipements roulants destinés au nettoyage (dont 6 pour les plages), des balayeuses mécaniques des voies, aspiratrices, laveuses et brosseuses, tracteurs... De même, 9.920 conteneurs et caissons seront acquis, sans oublier 9.000 corbeilles à papier et 870 points de regroupement pour déchets ménagers, déchets verts, déchets inertes et encombrants. L'ensemble de ces investissements doit être effectué cette année conformément aux prescriptions d'un cahier des charges plus exigeant. □

avec l'entrée en jeu des nouveaux délégataires, s'est au contraire envenimée. Une poignée d'ouvriers, affiliés à la CDT, a réussi en effet à paralyser complètement le ramassage d'ordures du jeudi 27 février jusqu'au dimanche 2 mars, en occupant les principaux dépôts de Sita El Beida (filiale de Suez Environnement) et Averda, empêchant toute entrée ou sortie d'engins. Résultat: un amoncellement sans précédent d'ordures sur les principaux arrondissements de Casablanca, dont notamment Maârif et Anfa (Sita El Beida) et Hay Hassani, Sidi Bernoussi... (Averda). En fait, ces ouvriers ont profité de la période de flottement entre les deux contrats de délégation pour démarrer un mouvement de grève sous motif de «récupérer leurs droits

sensible qui fait suite au renouvellement des contrats de collecte et de nettoyage entérinés le 27 février. «Pour faire face à la situation, la ville a déployé un dispositif d'intervention 24h/24 permettant la continuité du service public. Rappelons que Sita El Beida assure désormais la collecte dans les quartiers de Casa-Anfa, El Fida Mers Sultan, My Rachid et Ben Msik. Alors qu'Averda opère à Hay Hassani, Aïn Chock, Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi et Sidi Bernoussi. □

A.E.